



Mémoire prébudgétaire fédéral 2012
Comité permanent des finances de la Chambre des communes

**Familles, compassion et organisations caritatives :
éléments essentiels pour conserver un Canada fort**

Le 14 février 2012

L'Alliance évangélique du Canada
130, rue Albert, bureau 1810
Ottawa (ON) K1P 5G4
613-233-9868 Télécopieur 613-233-0301
www.evangelicalfellowship.ca

Mémoire prébudgétaire fédéral 2012 (14 février 2012) Familles, compassion et organisations caritatives : éléments essentiels pour conserver un Canada fort

L'Alliance évangélique du Canada (AÉC) n'intervient pas, en général, dans les complexités du processus budgétaire gouvernemental. Elle considère toutefois qu'un budget est, à la base, un document reflétant des choix moraux dans lequel les dirigeants du pays décident de ce qui est « bon ou mauvais » en matière de dépenses publiques; sous cet angle, les principes de la Bible demeurent pertinents dans le cadre du processus budgétaire. Les principes bibliques nous éclairent, et le Centre for Faith and Public Life de l'AÉC applique ces principes aux concepts concernant les initiatives en matière de politiques publiques qu'il croit bénéfiques pour la nation.

Alors qu'elle réfléchit à la direction que devrait prendre le pays dans l'établissement des priorités du budget pour 2012, l'Alliance évangélique du Canada presse le gouvernement du Canada de tenir compte de trois pierres d'assise de notre nation. Ces trois éléments ont joué un rôle crucial dans l'édification du Canada moderne, dont la réputation fait l'envie du monde entier. Ces trois éléments demeurent essentiels pour la réussite et la solidité du Canada d'aujourd'hui et de demain.

1 – Familles. La stabilité des familles canadiennes sous-tend et révèle la stabilité de notre nation.

2 – Compassion. Notre longue histoire de compassion à l'égard des plus démunis, au pays et à l'étranger, fait foi des qualités de cœur du peuple canadien.

3 – Organisations caritatives. Les organisations caritatives canadiennes, et particulièrement les œuvres caritatives religieuses, ont joué un rôle important dans le développement des secteurs de la santé et de l'éducation au Canada ainsi que des mécanismes d'aide humanitaire; elles continuent de jouer un rôle fondamental dans la vie des Canadiens ainsi que pour témoigner leur compassion aux personnes dans le besoin.

L'Alliance évangélique du Canada

L'Alliance évangélique du Canada (AÉC) est l'association nationale des chrétiens évangéliques qui ont pour objectif commun d'influencer et de transformer la communauté par le ministère et le témoignage public. Fondée en 1964, l'AÉC constitue une tribune nationale pour les évangéliques et contribue de façon constructive à l'application des principes bibliques à la vie et à la société. En plus des 39 confessions affiliées et des 5 confessions observatrices, l'AÉC regroupe 76 ministères, 34 établissements d'enseignement et près de 1 000 congrégations religieuses. L'AÉC est un membre actif de l'Union évangélique mondiale, une organisation qui regroupe 128 alliances nationales et 7 alliances régionales et qui compte 104 membres associés et 11 organisations internationales partenaires.

Familles

Le Canada est un bon pays en raison de la force des familles canadiennes.

La Bible nous enseigne que la famille doit fournir à ses membres les soins physiques, affectifs et spirituels nécessaires pour les préparer à servir Dieu, leurs semblables (dans le cadre de responsabilités civiles notamment) et la création. La famille est un microcosme de la société. Les familles ont été et demeurent la pierre angulaire d'une nation prospère, mais même une pierre peut s'éroder et perdre son intégrité structurelle. Ainsi que chaque Canadien le sait, le sel peut s'avérer aussi dévastateur qu'une massue avec le temps.

En ce début du XXI^e siècle, les défis que les familles doivent relever sont de plus en plus nombreux, en raison notamment des réalités financières liées à un contexte économique difficile. Nous savons que le principal générateur de stress dans un mariage et, par extension, dans une famille, c'est l'argent. Bon nombre de familles canadiennes ont des dépenses croissantes, alors que les salaires sont gelés ou que les augmentations ne suivent pas le rythme de l'inflation. Les facteurs d'érosion des budgets des familles sont l'augmentation des impôts et des cotisations des municipalités, des provinces et du gouvernement fédéral, la hausse du coût du logement et des dépenses connexes comme l'électricité, le téléphone et Internet, ainsi que la hausse des prix de l'alimentation, de l'essence et d'autres biens de première nécessité.

Nous saluons les mesures prises par le gouvernement du Canada au cours des dernières années pour aider les familles canadiennes, notamment la prestation universelle pour la garde d'enfants, le crédit d'impôt pour enfants, le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants et le régime enregistré d'épargne-études. Mais il reste encore beaucoup à faire. En plus de doubler le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants et d'instaurer le crédit d'impôt pour les activités artistiques des enfants et d'autres initiatives, le gouvernement avait proposé, dans sa plateforme électorale de 2011, d'alléger, dès que l'équilibre budgétaire serait atteint, l'impôt des familles grâce à une réduction fiscale obtenue en permettant le fractionnement du revenu familial.

La législation fiscale actuelle pénalise les familles ayant un seul revenu, celles qui connaissent le plus de difficultés financières, en leur demandant de payer jusqu'à 37 % d'impôts de plus que les familles ayant deux revenus et gagnant le même montant¹. C'est maintenant que les familles canadiennes ressentent la pression, alors que l'équilibre budgétaire est une cible pour 2014-2015 et un objectif pour 2015-2016 ou 2016-2017, selon les économies de coûts qu'il sera possible de faire d'ici là. Les familles canadiennes ont besoin d'aide aujourd'hui.²

Comme le mentionne Jack Mintz dans une analyse résumée de l'imposition des ménages :

¹ Jack Mintz. « L'imposition des ménages : le système a-t-il besoin d'une réforme? » Revue de l'IFMC, Printemps/Été 2008, p. 15 (http://www.imfcanada.org/article_files/b.pdf; consulté le <7 février 2012).

² Bill Curry et Karen Howlett. « Tories push back date for balanced budget. » *The Globe and Mail*, 8 novembre 2011. (<http://www.theglobeandmail.com/news/politics/ottawa-pushes-back-date-for-balanced-budget/article2229577/>; consulté le 7 février 2012).

Le Canada a une approche ambiguë en matière d'imposition des ménages et aucun principe clair n'a été élaboré ni appliqué au cours des années. Il en a résulté un traitement fiscal inéquitable pour des familles gagnant les mêmes revenus. Le problème a été soulevé il y a 40 ans, en 1966, dans le fameux Rapport Carter, qui défendait le principe d'un traitement égal pour les familles, mais, encore aujourd'hui, une famille où un seul des conjoints travaille paye beaucoup plus d'impôts qu'une famille ayant deux revenus. Voilà un problème qui doit être corrigé et la meilleure manière de le faire est de permettre aux familles de fractionner leur revenu plus facilement³.

Le gouvernement a été le bénéficiaire du déséquilibre fiscal que subissent les soutiens économiques des ménages, mais il ne devrait pas en être ainsi. Il faudrait permettre à toutes les familles canadiennes, ayant un ou deux revenus, avec ou sans enfants (ou personnes à charge), de fractionner leurs revenus, par souci d'équité économique. Dans le présent contexte économique, cela aiderait aussi ceux qui ont vu leurs salaires stagner, puis s'éroder en raison de l'inflation. Cela permettrait à plusieurs familles de maintenir leurs enfants dans des activités parascolaires, telles que les programmes sportifs ou artistiques, de conserver leur maison ou de ne pas grossir les rangs des travailleurs pauvres qui font la file aux banques d'alimentation et aux soupes populaires pour joindre les deux bouts.

Maintenir la solidité financière des familles canadiennes permettra d'avoir un Canada fort. La collectivité, l'école et l'église ont toutes leur rôle à jouer pour assurer le dynamisme des familles canadiennes. Nous lançons un appel au gouvernement pour qu'il fasse aussi sa part. La santé économique de la nation est en jeu.

Nous invitons le gouvernement à mettre en place immédiatement l'initiative d'allègement fiscal pour les familles, en élargissant le fractionnement du revenu à l'ensemble des membres d'une famille.

³ L'imposition des ménages, 1.

Compassion

Le Canada continue d'être tenu en haute estime sur la scène internationale en raison de la réputation bien méritée de compassion que ses citoyens et son gouvernement se sont acquise à l'égard des plus démunis, tant au pays qu'à l'étranger.

Les vicissitudes d'une économie mondiale chancelante ont eu des répercussions sur bon nombre de gens qui ont sombré dans la pauvreté ou s'y trouvaient déjà, souvent pour des raisons hors de leur contrôle.

Dans sa lettre aux Galates, l'apôtre Paul souligne un aspect important de son travail, qui était approuvé par d'autres meneurs, soit qu'il faut « se souvenir des pauvres » (Galates 2 : 10). Nous invitons donc le gouvernement du Canada, dans l'élaboration de ses politiques et de ses budgets, à se souvenir aussi des pauvres, de ceux qui sont dans une situation précaire pour des raisons qui échappent souvent à leur contrôle. Nous savons que les chrétiens en feront tout autant; l'étude de la Bible nous mène à la prière et à d'autres actions pratiques.

La communauté des chrétiens évangéliques aide activement les pauvres et les sans-abri, tant au Canada qu'ailleurs dans le monde, grâce aux efforts de ses différentes congrégations et confessions et de divers ministères chrétiens. Les liens créés avec tous ceux qui sont dans le besoin et les services offerts le sont de manière non discriminatoire. Bon nombre de ces services sont entièrement autofinancés, tandis que d'autres bénéficient de la générosité des Canadiens par l'entremise du financement gouvernemental ou des incitatifs fiscaux.

La pauvreté et l'itinérance au Canada

Nous saluons les mesures prises par le gouvernement fédéral pour empêcher les Canadiens de sombrer dans la pauvreté ou pour aider ceux qui s'y trouvent, notamment grâce au soutien offert aux aînés à faible revenu, à la réduction du fardeau fiscal des entreprises qui créent des emplois, notamment les petites et moyennes entreprises, à l'amélioration du programme de partage du travail, aux investissements dans les programmes de perfectionnement des compétences, aux programmes de renouvellement des infrastructures, ainsi qu'à d'autres éléments du Plan d'action économique, sans oublier la prestation fiscale pour le revenu de travail, la Stratégie de partenariat de lutte contre l'itinérance et les partenariats issus de l'initiative Priorité au logement.

La communauté chrétienne canadienne est depuis longtemps un chef de file dans l'aide apportée aux Canadiens les plus démunis. Depuis les groupes confessionnels prenant l'initiative de distribuer des sandwiches au coin d'une rue ou offrant un refuge pendant les froids extrêmes et les canicules, jusqu'à la gestion de centres de désintoxication et de réadaptation et de programmes de refuges et de services alimentaires de plusieurs millions de dollars, l'amour est partagé d'une façon pratique en répondant aux besoins fondamentaux des gens.

En juin 2003, la Table ronde sur la pauvreté et l'itinérance, Street Level, a été créée. Il s'agit d'un partenariat ayant ses propres orientations, qui œuvre sous les auspices de l'Alliance évangélique

du Canada⁴. Elle regroupe les dirigeants expérimentés de différentes organisations et de différents programmes chrétiens d'envergure d'un peu partout au pays qui viennent en aide aux pauvres et aux itinérants dans le but de combler les déficits spirituels, culturels, économiques, sociologiques et systémiques qui contribuent à la pauvreté et à l'itinérance au Canada. Certaines de ces organisations travaillent depuis plus de 100 ans auprès des plus défavorisés de la société canadienne.

Les groupes confessionnels comme ceux qui participent à Street Level ont l'infrastructure et l'expertise nécessaires pour démultiplier les retombées des fonds gouvernementaux dans la prestation des services (grâce, par exemple, aux dons, à leur personnel dévoué et au bénévolat). Dans la prestation des services aux citoyens pauvres et itinérants, où elles se classent deuxièmes après le gouvernement, les organisations caritatives confessionnelles et leurs communautés sont une ressource expérimentée et importante pour le gouvernement. Nous recommandons que cette ressource utile et expérimentée puisse participer à l'élaboration de programmes pertinents et efficaces.

Nous confirmons l'utilité de la Stratégie de partenariat de lutte contre l'itinérance et de l'initiative Priorité au logement, et nous encourageons le gouvernement à maintenir et à renforcer son engagement à leur égard.

Nous réitérons en outre les recommandations contenues dans le rapport 2011 du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées (Comité HUMA), rapport intitulé : *Plan fédéral de réduction de la pauvreté : travailler en partenariat afin de réduire la pauvreté au Canada*. Les initiatives existantes et les recommandations du Comité HUMA offrent au gouvernement la possibilité de miser sur son pouvoir rassembleur unique, en mettant à contribution d'autres initiatives de financement pertinentes, pour :

- **mettre en place une stratégie nationale de réduction de la pauvreté comprenant une série de mesures, d'objectifs, d'échéanciers et d'indicateurs mesurables;**
- **préparer, en collaboration avec les provinces et les territoires, une stratégie nationale du logement bien définie.**

Des membres du Parlement appartenant aux trois principales formations politiques nationales ont formulé, dans le rapport du Comité HUMA, des conclusions qui confirment celles d'un rapport du Sénat de 2009 intitulé : *Pauvreté, logement, itinérance : les trois fronts de la lutte contre l'exclusion*. Les personnes les plus vulnérables au Canada ont besoin d'une stratégie nationale coordonnée qui établira des normes permettant une utilisation plus efficace du temps, des efforts et de l'argent des Canadiens, qu'ils proviennent de dons personnels ou de fonds publics municipaux, provinciaux et fédéraux.

Aide au développement international

⁴ Street Level (<http://www.evangelicalfellowship.ca/page.aspx?pid=337>; consulté le 7 février 2012).

Le Canada – que ce soit par l’entremise de son gouvernement, de ses ONG ou de ses citoyens – est un chef de file mondial dans le développement international et les secours d’urgence après une catastrophe.

Nous saluons la participation continue du gouvernement du Canada à l’aide au développement international par l’entremise de l’Agence canadienne de développement international (ACDI), du Mécanisme de décaissement rapide des fonds du compte de crises (notamment par les partenariats de contrepartie avec des organisations caritatives désignées) et de l’Initiative de Muskoka sur la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants.

Les évangéliques canadiens travaillent depuis longtemps, à titre personnel, comme organisation et de concert avec le gouvernement fédéral, à l’amélioration de la qualité de vie des habitants des pays en développement. Tout comme au Canada, leurs efforts à l’étranger ont permis de bonifier les contributions du gouvernement pour en accroître les retombées. Les 34 membres de la Canadian Christian Relief and Development Association (CCRDA) ont envoyé à l’étranger, en 2010, 537 000 000 dollars, dont seulement 32 400 000 (6 %) ont été versés par l’ACDI, par l’entremise de 17 organismes. Des fonds supplémentaires ont été fournis par des églises et des organismes de confession chrétienne qui ne sont pas membres de la CCRDA.

Ainsi, nous invitons le gouvernement fédéral, dans sa réflexion sur sa contribution financière à l’aide au développement international, à tenir compte de la prospérité du Canada par rapport à celle d’autres nations, de la générosité des Canadiens, de la qualité du travail entrepris par les organisations canadiennes outre-mer et de la déclaration suivante de l’ACDI : « Les besoins en matière d’aide humanitaire sont à la hausse en raison d’une augmentation de la fréquence et des répercussions des catastrophes naturelles liées aux conditions météorologiques et de situations humanitaires complexes qui continuent d’exiger un apport important de ressources des donateurs⁵. » Certaines initiatives sont nécessaires pour répondre aux crises, mais d’autres le sont pour les éviter.

Nous invitons aussi le gouvernement du Canada à poursuivre sa collaboration avec les organisations qui ont un bilan positif concret sur le terrain à l’étranger, en stimulant la générosité des Canadiens par des incitatifs, en offrant des dons de contrepartie dans certaines situations et en se faisant financièrement le reflet de la générosité des Canadiens.

Les Canadiens sont un peuple généreux. Nous désirons cependant obtenir des retombées optimales de l’investissement consenti en temps, en efforts et en argent, tant au pays qu’à l’étranger. Nous savons que les églises chrétiennes assument des responsabilités accrues pour venir en aide aux pauvres et que tous les ordres de gouvernement y travaillent également. Nous lançons un appel au gouvernement du Canada pour qu’il utilise les pouvoirs exclusifs qui lui sont dévolus par la Constitution afin de favoriser une meilleure coordination de ces efforts.

⁵ *Rapport sur les plans et les priorités pour la période se terminant le 31 mars 2012*. Agence canadienne de développement international (2012), p. 13.

Organisations caritatives

Le soutien offert par le gouvernement du Canada au secteur caritatif au moyen des incitatifs prévus dans la Loi de l'impôt sur le revenu a permis d'accroître la générosité des Canadiens à l'égard des organisations caritatives – dont beaucoup sont chrétiennes – qui ont joué un rôle clé dans le développement du caractère de notre nation, ainsi que dans la mise en place des institutions qui sont devenues aujourd'hui les principaux témoins de notre compassion, tout en continuant d'innover et de faire fonctionner nombre d'entre elles.

Bien que le total des déductions réclamées par les contribuables canadiens au titre des dons de charité soit remonté à 8,3 milliards de dollars en 2010, comparativement à 7,8 milliards de dollars en 2009, il reste encore sous le montant record de 8,6 milliards de dollars en dons consentis par les Canadiens en 2007. La loi impose aux organismes de bienfaisance enregistrés des plafonds dans l'accumulation d'avoirs qui pourraient les soutenir en période de pénurie des dons, et la précarité des revenus a manifestement sonné le glas de certaines organisations caritatives – 1 636 en 2010 – tout en réduisant la capacité des autres à poursuivre leurs activités⁶.

Tous les Canadiens s'intéressent à ce qui motive les dons de charité et à la manière dont on peut renforcer ces dons. À un moment où tous les ordres de gouvernement – commissions scolaires, municipalités, provinces et gouvernement fédéral – parlent d'austérité et de restrictions, il est de plus en plus important de soutenir le secteur caritatif, car il aura à répondre à une croissance des besoins qu'il est raisonnable de prévoir.

Qu'est-ce qui pousse les gens à donner? Statistique Canada (StatCan) a cerné les six principales raisons qu'ont les Canadiens de faire des dons en argent : un sentiment de compassion pour les gens dans le besoin (90 %); le besoin de soutenir une cause à laquelle ils croient personnellement (86 %); le désir d'apporter une contribution à la collectivité (80 %); le fait de se sentir personnellement concerné par la cause soutenue par l'organisation (62 %); le besoin d'exercer son devoir religieux (32 %); le fait de bénéficier d'une déduction d'impôt (23 %)⁷. La même étude nous apprend que plus les gens donnent, plus ils sont susceptibles de chercher à obtenir une déduction fiscale. En outre, quel que soit le montant qu'ils donnent, un peu plus de la moitié des Canadiens déclarent qu'ils majoreraient leurs dons s'ils obtenaient une déduction plus importante.

Compte tenu de ces motifs déclarés, qui sont les donateurs les plus généreux? L'importance des dons tend à augmenter avec l'âge, le niveau de scolarité et... la participation à des offices religieux⁸.

Parmi ceux qui assistent à des offices religieux toutes les semaines ou plus fréquemment, 49 % sont ce que StatCan appelle les « grands donateurs » par rapport à seulement 15 % chez ceux

⁶ Division des organismes de bienfaisance.

⁷ Michael Hall et coll. « Canadiens dévoués, Canadiens engagés : Points saillants de l'Enquête canadienne de 2007 sur le don, le bénévolat et la participation », Statistique Canada (2009), p. 31.

⁸ Canadiens dévoués, Canadiens engagés, p. 19.

qui assistent moins souvent aux offices religieux⁹. Quelle en est la raison? La religion, en l'occurrence la religion chrétienne, fait la promotion de vertus qui poussent les Canadiens à donner. Comme chrétien, on peut avoir un motif religieux de faire des dons. La foi encourage la compassion, le soutien à des causes auxquelles on croit (le soulagement de la pauvreté, par exemple) et les contributions à la collectivité (la Bible ordonne de faire le bien à l'endroit où on vit), comme, souvent, les contributions à des causes qui nous tiennent à cœur (pour passer au travers des difficultés personnelles, en aidant à la réadaptation des toxicomanes, par exemple). Le fait d'avoir plusieurs motifs de faire des dons, qui s'ajoutent les uns aux autres, renforce la tendance et la rend plus durable.

Ceux qui assistent à un office religieux toutes les semaines ou plus fréquemment donnent 3,5 fois plus aux œuvres caritatives que les autres. Une analyse de Kurt Bowen des premières données de recherche de StatCan sur les dons de charité a permis de conclure que les protestants conservateurs (un équivalent sociologique approximatif des évangéliques) fréquentant hebdomadairement les services religieux donnaient plus, dans une proportion de 72 %, que les personnes assistant toutes les semaines aux services des autres religions prises ensemble¹⁰. Cette générosité ne se limite pas aux causes religieuses. Bowen a constaté que les donateurs évangéliques donnaient plus à des causes non religieuses, dans une proportion de 27 %, que les non-chrétiens, et que les personnes assistant chaque semaine aux services religieux, c'est-à-dire un peu moins que le cinquième de la population, donnaient néanmoins 31 % du total des sommes versées à des organismes de bienfaisance non religieux, une tendance qui s'est confirmée dans l'étude de 2007¹¹. Une foi religieuse active produit des citoyens charitables dont la bienveillance s'étend bien au-delà la congrégation.

Les tendances positives en matière de dons de charité associés à une participation assidue aux offices religieux se confirment aussi au chapitre du bénévolat. Les personnes assistant hebdomadairement aux services religieux sont plus susceptibles, dans une proportion de 53 %, d'effectuer du bénévolat que les autres¹². Qui plus est, ces personnes, qui constituent 17 % de la population, fournissent 35 % du nombre total d'heures de bénévolat auprès des organisations non religieuses. Les personnes assistant toutes les semaines aux services religieux sont plus susceptibles d'être de grands bénévoles (la tranche de 25 % de la population faisant le plus de bénévolat) que les autres.

Mais quel bénéfice la religion apporte-t-elle à l'exercice de la charité? C'est que la religion forme des citoyens dont la générosité est généralisée, et que l'activité du secteur caritatif serait considérablement réduite en l'absence de cette générosité.

« La promotion de la religion » est une fin caritative reconnue depuis longtemps par la common law et prévue dans la Loi de l'impôt sur le revenu et les directives connexes de l'Agence du revenu du Canada, et qui va bien au-delà du fait de faire connaître sa foi dans un but d'éducation ou de prosélytisme ou encore d'assister à un office religieux dans une congrégation.

⁹ Canadiens dévoués, Canadiens engagés, p. 20.

¹⁰ Kurt Bowen. « Religion, Participation and Charitable Giving: A Report », Bénévoles Canada et Imagine Canada (1999), p. 45, tableau C-VIII.

¹¹ Bowen, p. 48, tableau C-XIX et Canadiens dévoués, Canadiens engagés, p. 25.

¹² Canadiens dévoués, Canadiens engagés, p. 43.

Pour le chrétien évangélique (et d'autres), qui considère qu'une expression raisonnable de la foi veut dire servir la collectivité tout comme servir l'église, « la promotion de la religion » signifie également intervenir dans la sphère publique, soit en rendant service à son prochain (nourriture, vêtements et logement pour les pauvres; maison de transition pour les ex-détenus; soins palliatifs; développement international et secours d'urgence, etc.), ou encore en présentant des positions basées sur des principes religieux sur des questions de politique publique qui préoccupent les chrétiens. Entre autres initiatives, les chrétiens et leurs organisations (et nous reconnaitrons volontiers le rôle qu'a joué l'AÉC dans ces initiatives vouées au soin et à la protection des personnes vulnérables) ont mené la charge au Canada pour criminaliser la pornographie infantile en 1993, pour criminaliser la traite des personnes en 2005 et pour relever de 14 à 16 ans l'âge des relations sexuelles consentantes avec un adulte en 2008.

Le secteur caritatif a plusieurs défis à relever en raison du vieillissement de la population et des réalités économiques qui créent des pressions financières semaine après semaine, et mois après mois. Plusieurs de ces défis seront relevés par les organisations caritatives chrétiennes évangéliques qui bénéficient, pour des motifs bibliques, des dons faits pour aider leur prochain, et, comme d'autres organisations caritatives, des incitatifs consentis par le gouvernement.

La valeur des dons de charité et du bénévolat augmente avec le revenu, mais il ne s'agit que d'une partie de l'histoire. Les Canadiens gagnant moins de 20 000 \$ en moyenne donnent 1,6 % de leur revenu avant impôt à des organismes de bienfaisance, comparativement à 0,5 % pour ceux gagnant 100 000 \$ ou davantage. En fait, plus les Canadiens gagnent, plus faible est le pourcentage qu'ils consacrent aux dons¹³. Sur le plan du bénévolat, c'est l'inverse qui se passe. Plus les gens gagnent d'argent, plus ils sont susceptibles de faire du bénévolat. Les personnes dont le revenu est modeste passent plus de temps à travailler pour répondre à leurs besoins, ce qui leur laisse peu d'heures à consacrer au bénévolat. Ces tendances ont des conséquences évidentes pour les politiques en matière de crédits d'impôt. Les Canadiens donnent, en argent et en heures de bénévolat, en fonction de ce qui leur reste après avoir subvenu aux besoins de leur famille. Si les Canadiens ayant un revenu modeste sont pris à la gorge financièrement, leur capacité de donner et de faire du bénévolat sera réduite. Des politiques en matière de crédits d'impôt laissant plus d'argent dans les poches des Canadiens à revenu modeste auront un impact considérable sur les ressources dont pourra disposer le secteur caritatif.

L'Alliance évangélique du Canada invite le gouvernement du Canada à examiner sérieusement les propositions soumises par Cardus, Imagine Canada et d'autres dans le but de bonifier les incitatifs pour encourager les Canadiens à maintenir leur élan de générosité à l'égard de leurs semblables. Du même coup, l'Alliance a l'assurance que ceux qui sont motivés par les principes de la foi continueront de faire des dons, peu importe l'issue des présentes délibérations. Nous sommes aussi persuadés que les organisations caritatives chrétiennes – les églises, les fournisseurs d'aide ciblée et ceux qui formulent des propositions et des commentaires sur les politiques publiques – continueront à apporter leur contribution à une société canadienne solide.

¹³ Canadiens dévoués, Canadiens engagés, p. 20.

Les familles, la compassion et les organisations caritatives ont contribué à bâtir un Canada fort, et porter attention à leurs besoins permettra de préserver la solidité future du Canada.